



## Compte rendu de la Formation Spécialisée du 30 juin 2023

### **Formation Spécialisée**

#### **Ordre du jour :**

- 1 – Élection du secrétaire de séance de la FS
- 2 – Approbation du PV de la formation spécialisée du 31/03/2023
- 3 – Point sur la réunion du groupe de travail du 02/06/23
  - > Registres Santé Sécurité au Travail
  - > Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail
  - > Déclarations d'accidents du travail
  - > Fiches de signalement
  - > Bilan des exercices incendie 2022 – Exercices 2023
- 4 – Propositions d'utilisation des crédits 2023
- 5 – Bilan annuel 2022 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
- 6 – Présentation du guide de prévention du risque amiante dans les bâtiments
- 7 – Rapport de la délégation d'enquête « Sécurisation des missions de contrôle fiscal externe »
- 8 – Présentation des mesures renforçant la sécurité des agents nomades
- 9 – Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif « vulnérables »
- 10 – Travaux immobiliers en cours et projets à venir ( dont aménagement des locaux SDIF – CDFIP Ludovic Montuelle)
- 11 – Questions diverses

Le guide amiante ne nous ayant pas été adressé en amont de l'instance afin que nous en prenions connaissance, Solidaires Finances Publiques demande le report du point à une prochaine instance.

Le recrutement de l'assistant de prévention était prévu au 1<sup>er</sup> juin. La nouvelle assistante de prévention prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> septembre, nous demandons qui assure l'intérim de cette mission actuellement. M. Gaucher assure l'intérim assisté de Sylvie Heroguer, Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP).

Le docteur Kerrache quitte ses fonctions de Médecin de Prévention. Elle est remplacée par le docteur El Bedeoui selon la même quotité de travail, soit deux jours par semaine. Le Secrétariat Général n'en a pas informé la direction au préalable.

**Solidaires Finances Publiques demande le recrutement d'un autre médecin afin de permettre aux agent·es de l'arrageois de bénéficier d'un suivi médical de prévention ne se limitant pas aux visites obligatoires pour le suivi de pathologies spécifiques.**

**Solidaires Finances Publiques 62 déplore que celle-ci n'exerce sa mission sur un temps plein et demande à ce que tous les agents puissent avoir un contrôle quinquennal comme cela est**



normalement prévu.

En réponse à notre déclaration liminaire, M. Girault indique qu'il ne souhaite pas répondre sur les sujets du mouvement social ou du baromètre social. **Les échanges de fond de cours n'ont, à son avis, rien de passionnant.**

Il ne partage pas notre position sur le fait que le COM ne soit pas un contrat mais un cadre.

Il rappelle qu'il n'y aura pas de grandes transformations d'organisation sur la période mais des ajustements sur des sujets pointus, comme la gestion des hébergé·es, sur laquelle des discussions doivent s'ouvrir avec les encadrant·es et les agent·es, et le SIP de demain.

Actuellement le département compte 10 SIP et une antenne, il n'y a pas de fermeture à l'ordre du jour.

Sur le sujet du management, il souligne l'investissement de la DG depuis plusieurs années.

Il souhaite améliorer l'entretien d'évaluation mais admet qu'il ne peut pas tout surveiller.

Il pense redonner du sens au travail en affichant les orientations et en travaillant avec les équipes.

Il souligne la profonde transformation de nos métiers avec le développement du numérique et la disparition de la THP et de la CAP.

Il reconnaît que les applications informatiques ne sont pas toujours au rendez-vous.

Il est d'accord avec les difficultés liées à GMBI mais ne voit pas l'intérêt de la procédure d'alerte puisque des mesures sont prises pour désengorger les accueils.

**Solidaires Finances Publiques insiste sur la nécessité d'inscrire cette alerte dans le registre spécial dédié à la santé, la sécurité et aux conditions de travail conformément à l'article 67 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, qui indique « Tout représentant du personnel membre de la formation spécialisée qui constate directement ou indirectement l'existence d'une cause de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant et consigne cet avis dans un registre spécial côté et ouvert au timbre de la formation spécialisée. ».**

Deux réponses sont apportées :

– celle de la direction : il faudrait d'abord que je retrouve ce registre, je ne sais absolument pas où il est ;

– celle de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail : inscrire une alerte oblige l'ouverture d'une enquête. La direction a pris des mesures, il n'est pas nécessaire d'inscrire une alerte et de lancer une telle procédure.

**Solidaires Finances Publiques rappelle que la mémoire de nos directeur·rices est courte lorsqu'il s'agit d'erreurs manifestes de la DG et de notre ministère, inscrire une alerte permettrait de rappeler que la sécurité des agent·es, notamment d'accueil, a été largement compromise et que les conditions de travail ont été dégradées sur la période.**

Les solutions pour vider nos accueils ne sont que temporaires puisque le délai reporté au 31 juillet conduira les usager·ères à se précipiter dans nos services la dernière semaine d'un mois de congés estivaux. Pas question de remettre en cause le planning des congés pour répondre à la demande.

Nous nous intéresserons à la chasse au registre spécial très régulièrement et proposerons d'aider aux recherches si nécessaire.



M. Girard revient sur les difficultés de GMBI, et les contraintes liées à la campagne déclarative IR. Il annonce des améliorations en cours sur GESLOC.

Des formulaires papier sont distribués aux usager·ères et seront saisis par des agent·es en direction. Le Centre de Contacts, moins débordé sur la période selon son responsable, apportera son aide.

La direction espère que la relance prévue début juillet ne sera pas faite.

Des difficultés existent également pour les collectivités locales propriétaires et les bailleurs sociaux. Il est essentiel d'éviter d'émettre des THS à tort. La date d'extraction des bases de THS reste inchangée, la saisie doit donc être achevée fin août.

Un traitement en centrale rapprochera les 2042 des propriétaires saisies au 30 juin, pour un contrôle des adresses avec le fichier des THS. Les adresses où les propriétaires auront été occupant·es sur plusieurs années ne devront pas être validées pour une taxation THS.

Les collègues du SDIF doivent traiter les demandes concernant la consistance des locaux. Si celles-ci sont nombreuses, il faudra faire des réponses d'attente.

La direction reconnaît que les semaines à venir seront compliquées, d'autant plus que la saisie des déclarations 2042 ne peut être décalée.

**Tout est urgent, tout doit être fait en même temps, avec un effectif moindre, des applications inadaptées et non performantes, des horaires d'accueil restreints, au mépris des conditions de travail et du service public.**

**Il est facile de reconnaître que le lancement de GMBI, en pleine période déclarative était une erreur mais pourquoi contribuer un peu plus au mécontentement des usager·ères :**

**– en indiquant sur les panneaux d'affichage à l'entrée que le centre reçoit de 8h30 à 12h15, quand on ferme les portes plus tôt en raison d'un effectif insuffisant pour assurer l'accueil,**

**– en indiquant qu'il est possible de prendre rendez-vous 4 après-midi par semaine alors que ce n'est pas le cas,**

**– en laissant un message sur répondeur qui rappelle aux usager·ères qu'il·elles doivent appeler aux heures d'ouverture, alors que c'est exactement ce qu'il·elles avaient fait,**

**– en persistant à ne pas remplacer un ascenseur pour l'accès aux personnes atteintes de handicap alors qu'il est constamment en panne,**

**... ? bref, en multipliant les contraintes et les causes de mécontentement.**

**La protection des agent·es passe aussi par la mise en œuvre de moyens pour permettre d'apporter un service correct à l'usager·ère avant de mettre des vigiles aux portes de nos centres. Mais finalement, comme les vigiles assurent un accueil de premier niveau au mépris des règles de confidentialité propres à notre administration, on ne peut pas vraiment se passer de leurs services.**

## **Élection du ou de la secrétaire de séance de la Formation Spécialisée**

En l'absence de Règlement Intérieur, l'élection du ou de la secrétaire de la Formation Spécialisée est reportée à la demande d'une organisation syndicale. Un·e secrétaire est désignée pour cette séance.

Il est effectivement très regrettable de ne pas avoir de règlement intérieur alors que la mise en place des nouvelles instances était programmée depuis 2019.

L'article 88 du décret pré-cité précise que le ou la secrétaire de la formation spécialisée est consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour de la formation spécialisée et peut proposer



l'inscription de points à l'ordre du jour.

**Solidaires Finances Publiques 62 a rappelé l'importance d'élire un·e secrétaire de la FS car son rôle est important et son absence risque de compliquer les échanges entre la direction et les membres de la FS.**

**Solidaires Finances Publiques a demandé une instance dédiée à la sécurité en regroupant les points 7 et 8 de l'ordre du jour, dans le but d'avoir un PV sur ces seuls points. M. Girault n'en voit pas l'utilité mais accepte de modifier l'ordre des points à évoquer et de débattre sur la sécurité en début d'instance.**

### **Rapport de la délégation d'enquête « sécurisation des missions de contrôle fiscal externe »**

Suite au drame survenu le 21 novembre 2022 à Bullecourt, un CHSCT exceptionnel a été réuni dès le lendemain.

Les membres du CHSCT ont décidé de réaliser une enquête afin de définir des actions visant à l'amélioration de la sécurité des agents dans le cadre des opérations de Contrôle Fiscal Externe (CFE). Ainsi une délégation de 7 membres a été désignée.

L'enquête a concerné les agent·es des BDV, BCR, PCE et de la division du Contrôle Fiscal de la DDFiP 62, soit 89 agent·es.

Un questionnaire en ligne et des entretiens individuels ou collectifs au choix des agent·es.

– 69 agent·es ont complété le questionnaire entre le 17 février et le 6 mars 2023 ;

– 7 entretiens individuels et 6 entretiens collectifs concernant 29 agent·es ont été réalisés entre le 10 mars et le 20 avril 2023.

L'enquête a permis de dresser un bilan des conditions d'exercice des métiers du Contrôle Fiscal Externe (CFE) et d'établir des préconisations en matière de sécurité.

Une circulaire **DG 169/2013-CF1/2013/02/3903** présente les mesures applicables aux agent·es en charge de la mission de Contrôle Fiscal en matière de protection et de sécurité des agent·es, seul·es 25 % des agent·es ayant complété le questionnaire la connaissaient.

#### **Les préconisations du rapport d'enquête sont :**

– Permettre un suivi médical régulier et un accès facilité aux psychologues pour les agent·es en contact avec le public ;

– Afin de faire face à des situations de crise, prévoir un dispositif de soutien auprès des agent·es avec une mise à disposition d'une cellule de crise comprenant des agent·es RH et correspondant·e social·e, et un accès facilité au service médical et aux psychologues pour les agent·es victimes directes ou collatérales ;

– Prévoir un onglet « sécurité des agents » sur Ulysse pour un accès aux documents tels que la circulaire DG169/2013-CF1/2013/02/3903, la fiche de signalement, les contacts utiles comme la médecine de prévention ;

– Mieux informer en amont sur les particularités de certains métiers, notamment ceux du CFE ;

– Proposer des formations à la gestion des conflits et des situations difficiles avec des intervenant·es expert·es en matière de sécurité ;

– Appliquer la tolérance zéro face aux incivilités et remarques déplacées, notamment sexistes.

– Réserver, sur chaque site, un box dédié à l'accueil-CFE, à proximité du service et visible des



- collègues, équipé de matériel informatique, d'une imprimante et d'un dispositif d'alerte ;
- Mettre à disposition des véhicules de services sur tous les sites ;
  - Sortir les véhicules des agent·es nomades du SIV ou fournir des plaques minéralogiques anonymes ;
  - Dimensionner les équipes avec un effectif suffisant pour permettre des interventions en binôme si les agent·es le jugent nécessaire.
  - Organiser des réunions régulières entre services de contrôle, de gestion et de recouvrement ;
  - Prévoir un planning de suivi des déplacements des agent·es du service en veillant à éviter le flicage inutile ;
  - Améliorer la communication publique, de notre hiérarchie et des politiques, sur l'impôt et son contrôle ;
  - Ne pas fixer d'objectif chiffré concernant le nombre de dossiers ;
  - Sécuriser les accès à nos sites ;
  - Équiper les agent·es de systèmes de sécurité, type bracelets connectés ;
  - Fournir des équipements de sécurité, comme des gilets de protection pare-balles et pare-lames ;
  - Former les agent·es du CFE sur les bonnes pratiques pour intervenir dans le cadre de leurs missions ;
  - Mettre en place des formations à l'utilisation des réseaux sociaux ;
  - Assurer un suivi des antécédents judiciaires et/des signalements concernant les contribuables vérifié·es par un·e agent positionné·e en direction ;
  - Faciliter l'anonymisation des procédures.

En conclusion, la délégation d'enquête a insisté sur la forte attente de l'amélioration des conditions de sécurité lors des interventions dans le cadre du CFE et sur la nécessité d'aboutir à des mesures d'application immédiate, tant pour ces préconisations que pour les annonces faites par Gabriel Attal. La délégation d'enquête a également demandé que les mesures de sécurisation soient étendues à tous les agent·es nomades et aux agent·es en contact avec le public.

Le rapport de la délégation d'enquête devra être présenté par la direction, aux agent·es des services qui ont contribué à l'établir.

Concernant l'accès facilité à un suivi médical, notamment psychologique, la direction rappelle que les agent·es ont la possibilité de se rendre aux urgences.

Une convention avec l'association « France Victimes » permet des interventions plus rapides. Les services des psychologues à Arras et Boulogne sont financés sur les budgets locaux du CDAS et de la FS. Il est compliqué d'augmenter le nombre de leurs interventions.

Sur la formation gestion des conflits, Sylvie Heroguer, APMP, nous informe de l'évolution du contenu de la formation. Des agent·es nomades ont été invité·es à tester la formation et à faire remonter leurs remarques et besoins.

Sur la tolérance zéro, M. Girault précise que ça correspond aux consignes qu'il a données. Il ajoute qu'il ne faut pas se contenter de déposer une main courante mais porter plainte et lui faire remonter les difficultés que nous pourrions rencontrer dans cette démarche.

En ce qui concerne le box dédié, la direction suit les consignes d'organisation des espaces accueil et de la séparation de l'espace administratif.

**Solidaires Finances Publiques rappelle que M. Gaucher avait précisé lors d'une précédente**



instance, qu'il n'était pas interdit d'accueillir un·e usager·ère dans l'espace administratif lorsqu'il·elle était accompagné·e d'un·e agent·e. Lors d'un rendez-vous avec un·e contribuable dans le cadre d'un CFE, il est souvent nécessaire de consulter des dossiers et des pièces justificatives en nombre important, ce qui justifie l'installation d'un espace d'accueil à proximité des services.

La mise à disposition de véhicules de service est possible mais, actuellement, leur nombre est limité. M. Gaucher rappelle qu'il faut, si nécessaire, faire appel à la location de véhicule.

La sortie du SIV et la fourniture de plaques minéralogiques sont des propositions que la direction rejette.

**Solidaires Finances Publiques insiste sur la nécessité de faciliter l'intervention en binôme. A effectif réduit, ce mode d'intervention peut avoir un impact sur la réalisation des objectifs.**

M. Girard précise qu'il n'y a pas d'objectif chiffré mais des repères d'activité pour un CFE qualitatif.

Nous saurons le rappeler si nécessaire dans le cadre de procédures de recours sur évaluation.

M. Girault indique qu'il peut être utile de repérer les lieux de contrôle, notamment lorsqu'il s'agit de secteurs identifiés comme difficiles.

**Solidaires Finances Publiques rappelle que ces déplacements doivent également être pris en compte pour les remboursements de frais.**

**Solidaires Finances Publiques interroge la direction pour connaître le référent protection juridique de la DDFiP62, la direction hésite et nous répond « ça doit être certainement M Deweindt », pas de bol c'est M. Cauliez. Comme quoi, il est important de mettre les informations à jour et de les communiquer à l'ensemble des collègues (y compris le commandement !)**

**Nous insistons également sur la communication nécessaire entre services. Nous rappelons que la suppression des ILP devait permettre de réfléchir à un mode d'organisation différent.**

En matière de connaissance des antécédents des contribuables, M. Girault indique que des solutions sont à l'étude mais qu'il faut rester prudent pour ne pas être en contradiction avec les recommandations de la CNIL.

**Solidaires Finances Publiques évoque des remarques faites lors des entretiens d'enquête sur les nouvelles procédures en matière de CFE. Le contrôle ne doit plus être présenté comme répressif mais comme la rectification d'erreurs. L'exemple cité avait été la modification de l'appellation de la notification de redressement, devenue proposition de rectification. Nous insistons sur la nécessité d'être attentif·ive à la communication publique. Rappeler à quoi servent les impôts n'est pas suffisant, il est essentiel d'améliorer la communication sur le contrôle.** Solidaires Finances Publiques rappelle à M. Girault, que son rôle c'est aussi de communiquer lors de ses interviews dans les journaux locaux sur la légitimité des contrôles.

M. Girault prend note de la demande de présentation du rapport aux agent·es qui ont contribué à cette enquête. Il évoque une possibilité de visio à la rentrée.

**Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il est important d'aller rencontrer les équipes et que les services côtiers ont souvent l'impression d'être oubliés.**

**Solidaires Finances Publiques 62 demande la prise en compte de toutes les préconisations. La mise en place de l'onglet sécurité sur Ulysse 62, tel qu'il existe sur d'autres départements, est une mesure qui peut être prise très rapidement.**



## **Présentation des mesures renforçant la sécurité des agents nomades**

Des directives départementales ont été données afin de ne plus intervenir au domicile personnel des contribuables vérifiés.

Parallèlement, une vigilance toute particulière est assurée afin que chaque incivilité ou atteinte aux agents connaisse le traitement le plus adapté.

Un recensement des besoins pour la mise à disposition de véhicules de service a été engagé sur les sites du département.

Un rappel a été fait sur la possibilité de location de véhicule.

L'achat de gilets pare-balles pour la BCR a été acté.

Un mode d'emploi permettant l'activation sur les smartphones professionnels de chaque agent·e « Nomade » du dispositif permettant d'alerter une liste de correspondant·es préalablement enregistré·es dans l'appareil a été adressé par la division du BIL à chaque responsable de service ou de division concerné.

Des commandes complémentaires de téléphones compatibles ont été effectuées.

Des agent·es en poste sur des missions de contrôle et de recherche ont été inscrit·es à une formation organisée par le CHSCT/Formation spécialisée portant sur la gestion des incivilités des usager·ères.

Un bilan sera fait de cette formation pour apprécier l'opportunité d'une prise en charge sur le budget de la DDFIP de séances supplémentaires.

Des contacts sont en cours avec différentes administrations et organismes ayant du personnel susceptible de faire face aux mêmes difficultés pour identifier leurs offres de formation et, le cas échéant, mutualiser.

Enfin, le principe d'une rencontre avec le préfet du Pas-de-Calais et les forces de sécurité intérieure a été acté par le préfet du Pas-de-Calais pour améliorer et clarifier les possibilités d'échanges sur des situations individuelles ciblées susceptibles de porter atteinte à la sécurité des agent·es en intervention.

La division du Contrôle Fiscal n'a pas recensé de difficulté particulière de la part des contribuables qui acceptent de se déplacer pour rencontrer les vérificateur·rices.

**Solidaires Finances Publiques rappelle sa demande d'un groupe de travail ou d'un point dédié au Contrôle Fiscal.**

**Bien que la Direction indique ne pas fixer d'objectif chiffré mais des repères d'activité, le nombre de dossiers contrôlés attendu se situe entre 430 et 450 pour le département, comme l'année précédente.**

**Solidaires Finances Publiques constate que, ce qui est présenté comme des mesures renforçant la sécurité, constitue principalement des recensements de besoins. Nous insistons sur la nécessité de fournir rapidement le matériel attendu.**

**Solidaires Finances Publiques demande une attention particulière dès le 1er septembre des équipes du CF, géomètres et huissiers afin de rappeler la tolérance zéro, la circulaire de 2013, le nom de l'assistante de prévention, le nom du référent juridique, la possibilité d'être en binôme, la manière de contacter la médecine de prévention.**

**Solidaires Finances Publiques met en garde la direction de ne pas mettre de pression sur les équipes en fin d'année pour « boucler les programmes »**



## Approbation du PV de la formation spécialisée du 31/03/2023

Ce point est reporté à la prochaine séance.

## Point sur la réunion du groupe de Travail du 02 juin 2023

### Registre Santé, Sécurité, Conditions de Travail

Les 33 signalements portés au registre ont été examinés.

- CDFP Boulogne :
  - . sécurisation des locaux : la partie accueil du public a été séparée de la partie administrative,
  - . Parking à vélos : veiller à ce qu'il soit accessible.
- SIP de Lens :
  - . problème de sécurité : réparation de la porte d'accès par code.
- SGC de Lillers :
  - . Installation d'un parking à vélos/motos à étudier.

**Solidaires Finances Publiques a demandé l'agrandissement du local à vélos de Calais, actuellement trop étroit.**

17 signalements restent en cours.

### Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

Une visite a été réalisée le 12 avril 2023

#### **CDFP d'Hénin-Beaumont :**

En ce qui concerne la prévention des risques liés à l'électricité il est indiqué que les dispositifs différentiels résiduels doivent être vérifiés lors de chaque vérification mais que cela n'est pas effectué, en raison de la nécessité de couper le courant.

**Solidaires Finances Publiques 62 indique que dès lors que cette vérification concerne la sécurité des agent·es celle-ci doit être effectuée, même s'il est nécessaire de couper le courant.**

Les observations formulées ont d'ores et déjà été prises en compte et des travaux ont été réalisés ou sont programmés.

Solidaires Finances Publiques demande à la direction si les tensions sont toujours existantes au SiP d'Hénin, nous n'avons pas eu de réponse.

### Déclarations d'accidents du travail

Il y a eu 7 nouvelles déclarations d'accident du travail depuis le dernier GT du 3 mars 2023.

Un accident de trajet à pied et 6 accidents de service. 4 accidents ont nécessité un arrêt de travail.

3 accidents de services concernent des agent·es techniques.

**Solidaires Finances Publiques demande qu'il soit rappelé aux responsables que lorsqu'un·e agent·e se blesse, il est indispensable de prévenir en premier lieu les services de secours. La ou les personnes à contacter dont les coordonnées sont indiquées dans SIRHIUS seront prévenues dans un second temps.**

**Lors du GT Solidaires Finances Publiques 62 a fait remarquer que les agent·es techniques étaient souvent sollicité·es pour les déménagements de bureau ou d'armoire qui sont des**





**travaux lourds.**

**Solidaires Finances Publiques 62 a une nouvelle fois demandé à recevoir les déclarations d'accident du travail suite a des trajets domicile/travail.**

#### Fiches de signalement

Depuis le dernier GT, 5 nouvelles fiches de signalement ont été effectuées.

Tous les signalements font état d'insultes, de menaces ou de propos agressifs. Un courrier de rappel à l'ordre a été adressé à l'utilisateur dans 2 cas.

**Solidaires Finances Publiques 62 a demandé quelles suites avaient été données à la fiche de signalement de janvier qui faisait état de menaces de mort sur Facebook.**

**Aucune réponse n'a été apportée.**

#### Bilan des exercices d'évacuation incendie

Des relances ont été adressées le 3 février et le 27 avril 2023 à tous les gestionnaires de sites pour leur rappeler les obligations en la matière.

Deux exercices d'évacuation ont été réalisés depuis le début de l'année 2023 à Arras Diderot et Boulogne.

**Solidaires Finances Publiques 62 demande la communication des compte-rendus d'incident suite à exercice incendie. Les bilans d'exercices incendie doivent être le plus complets possible afin de permettre une meilleure prévention des risques. Il est inadmissible que certains bilans sont transmis avec la mention RAS alors que des anomalies subsistent.**

## **Propositions d'utilisation des crédits 2023**

#### Budget Formation :

**Un recensement des besoins en formation** a été réalisé par l'assistant de prévention. L'enveloppe budgétaire régionale de 29 100 € sur laquelle une réserve de 9 % est appliquée (soit 26 481 € disponibles) est insuffisante.

Le complément nécessaire au financement de toutes les formations envisagées sera retenu sur l'enveloppe budgétaire départementale, soit 23 903 €.

Le recensement pour la formation « techniques de nettoyage » montre que celle-ci ne rencontre pas un franc succès. Les gestionnaires de sites devront sensibiliser les agents concernés.

Une formation « Faire face aux incivilités des usagers » sera proposée à l'ensemble des agents celle-ci sera adaptée en fonction de notre métier.

Solidaires Finances Publiques rappelle que cette formation « faire face aux incivilités des usagers » devrait être intégrée dans le catalogue de la formation professionnelle.

#### Budget local :

Le budget théorique est de 155 685 €. Une retenue de 9 % est opérée, le budget disponible est de 141 673 €.

Une provision de 10 000 € est faite afin de financer les aménagements de postes préconisés par les médecins de prévention.

Des travaux sur différents sites sont prévus :

- réfection des sanitaires à St-Omer, Béthune et Arras Diderot,
- pose d'un panneau de signalisation à la sortie du parking de la Paierie,



- marquage au sol des parkings de Bruay, Béthune et Lens,
  - neutralisation d'un emplacement de paillason (risque de chute) au CDFP de Lens,
  - achat d'une chaise d'évacuation incendie pour le site de Lillers,
  - pose de stores vénitiens à la BDV d'Arras,
- Achats de matériel :
- Du matériel destiné à divers travaux
    - 300 lampes LED,
    - moteurs de volets roulants.
  - Du matériel destiné à améliorer les conditions de travail :
    - ventilateurs,
    - batteries pour défibrillateurs,
    - dotation pour achats de divers équipements destinés à l'équipe logistique : 10 000 €.

Financement de vacations psychologue : une provision est prévue pour 26 séances.

Sylvie Heroguer, APMP, a demandé une rallonge de budget en raison de l'augmentation des coûts, le Secrétariat Général n'a actuellement pas apporté de réponse.

**Solidaires Finances Publiques demande qu'une attention particulière soit portée à la prévention en orientant les agent·es victimes d'accident de service vers des formations de la Formation Spécialisée.**

**Nous regrettons qu'une grande partie du budget de la Formation Spécialisée soit utilisée pour financer des travaux qui devraient relever du budget de la Direction (comme la réfection des sanitaires, marquage des parkings).**

**Nous demandons également un bilan des économies d'énergie réalisées par le financement de lampes LED. La direction ne peut pas nous répondre.**

**Le budget de la Formation Spécialisée doit permettre d'améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité et les conditions de travail des agent·es. La prévention doit être un axe prioritaire et le financement de formations y contribue. Le calibrage insuffisant de ce budget, les réserves de 9 % jamais débloquées, et le budget restreint malgré une inflation galopante démontre une politique d'affichage pour laquelle on ne donne pas de moyens financiers.**

## **Bilan annuel 2022 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail**

le bilan annuel recense 37 sites couverts par le CHSCT en 2022, qui représentent 81 services.

**Solidaires Finances Publiques constate que le bilan annuel 2022 de la DDFiP précise que le réseau compte 34 sites regroupant 70 services.**

La Direction n'est pas en capacité de déterminer qui a raison !

Au cours de l'année 2022 l'ISST a effectué 2 visites de sites pour lesquelles il a établi des rapports de visites transmis au CHSCT.

Au cours de l'année 2022 le CHSCT s'est réuni 4 fois dont une suite à un évènement grave.

45 sessions de formations ont été organisées par le CHSCT, 325 agent·es en ont bénéficié.

Le bilan annuel indique qu'aucune délibération n'a été prise en 2022. Nous précisons qu'une délibération a cependant permis de désigner une délégation d'enquête.

**Solidaires Finances Publiques 62 demande que des visites de service de la FS soient programmées au PNCD et sur le site de Boulogne sur Mer.**



Nous demanderons également des visites de tous les sites où seront installés des services du SDIF.

### **Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif « vulnérables »**

La DGAFP a mis à jour, le 31 janvier 2023, la foire aux questions, annonçant la fin du dispositif des ASA COVID pour vulnérabilité, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Pour la DDFIP du Pas-de-Calais, la dernière ASA COVID pour vulnérabilité a été recensée en août 2022.

Il a également été mis fin à la suspension du jour de carence en lien direct avec la COVID à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 et la fin du télétravail exceptionnel pour les agent·es concerné·es.

Une visite avec le médecin du travail permet de déterminer si l'agent·e rentre dans le schéma classique de demande d'autorisation de télétravail ou si le médecin du travail préconise un nouvel aménagement de poste en télétravail, dans le cas d'une préconisation supérieure à 3 jours de Télétravail, l'agent·e doit revoir le médecin du travail tous les 6 mois.

À la DDFIP du 62 au 1<sup>er</sup> juin 2023 il y avait encore 5 agent·es en Télétravail 5 jours par semaine suite à préconisation du médecin du travail.

**Solidaires Finances Publiques 62 s'interroge sur le contact avec ces agent·es en télétravail à 100 % par les encadrant·es et sur la disponibilité d'un poste de travail en cas de retour sur site.**

**La Direction nous assure qu'un délai d'une semaine sera prévu à compte de la décision de retour en présentiel, afin de permettre à l'agent·e et à l'encadrant·e de prendre les dispositions nécessaires.**

**Solidaires Finances Publiques demande un accompagnement lors du retour de ces collègues pour leur présenter le service (changement d'équipe et changement physique du service qui ont pu intervenir depuis le départ du collègue en télé-travail).**

### **Travaux immobiliers en cours et projets à venir (dont aménagement des locaux SDIF – CDFIP Diderot)**

#### CDFP de Boulogne :

L'essentiel des travaux est achevé, à l'exception du 2<sup>e</sup> coin repas pour lequel l'intervention d'un plombier est nécessaire.

**Solidaires Finances Publiques demande l'aménagement de ce coin repas avec du mobilier et un réfrigérateur afin de permettre aux agent·es de se restaurer même si actuellement cet espace n'est pas équipé d'évier.**

**Le parking reste insuffisant à Boulogne et la Direction ne propose aucune solution.**

#### CDFP de Longuenesse :

Le mobilier et les rayonnages sont installés au 1<sup>er</sup> étage pour accueillir le pôle foncier. L'espace actuel de la cellule foncière sera libéré pour installer le PTGC.



Les évaluateur·rices et les collègues du SPF-E partageront l'espace actuel du PTGC.

#### CDFP de Lens :

La zone d'accueil du pôle foncier est installée.

Du nouveau mobilier a été fourni à la cellule IR/TH afin de permettre une harmonisation des bureaux.

#### CDFP Calais :

Tout le premier étage a été refait.

#### SDIF d'Arras :

Deux propositions vont être présentées aux agent·es. Le chiffrage des travaux doit être revu pour réduire les coûts.

Une salle de réunion sera prévue dans l'espace foncier.

Deux collègues de la DDTM rejoindront le service foncier d'Arras au 1<sup>er</sup> septembre.

La direction ne peut apporter de précisions sur l'installation future des géomètres sur le département.

#### CDFP de St Pol :

Une porte sera installée pour sécuriser l'espace administratif. L'installation se fera en été.

La caisse ne sera pas démontée.

Les 4 CDL seront installé·es dans les 2 bureaux existants.

Un service de police devrait s'installer au 1<sup>er</sup> étage. Ce service bénéficiera d'un accès séparé.

#### Direction bâtiment Foch :

Une salle de réunion de 24 places sera aménagée dans l'espace disponible à côté du coin repas (5<sup>ème</sup> étage). Cet espace sera destiné également au co-working.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur cet espace de co-working : d'autres espaces sont-ils envisagés ? A qui est-il destiné ?

La direction nous indique que cet espace est un test et devrait d'abord être utilisé par les CDL ou pour les collègues qui assistent à une réunion en direction et souhaitent travailler ensuite sans retourner sur leur site.

#### CDFP Lillers :

Deux services de la Mairie s'installeront au 1<sup>er</sup> étage. Ils accéderont aux locaux par l'escalier de secours.

## Questions diverses

**Nous avons adressé nos questions la veille de l'instance. M. Girault ne souhaite pas répondre en instance en raison de l'envoi tardif de ces questions. Il apportera une réponse écrite.**

– Est-il possible de faire un ordre de mission unique mensuel dans FDD pour les interventions multiples en maison France Services ?

– Peut-on avoir un récapitulatif des services Finances Publiques accueillant du public ? Tous ces services sont-ils éligibles à la prime d'accueil ? Le fait d'assurer des encaissements par TPE rend-il éligible à la prime de caisse ?

– Quelle est la formation reçue par les vigiles pour assurer l'accueil de premier niveau ? Sont-ils·elles habilité·es à lire et à recueillir des imprimés pour lesquels une certaine confidentialité est requise ?

– Actuellement des vacataires assurent seul·es l'accueil primaire téléphonique et la saisie de



déclarations, quelle formation ont-ils·elles reçue pour assurer cette mission ? les a-t-on informé·es des règles de discrétion professionnelle et de confidentialité ?

– Des vacataires vont être recruté·es pour GMBI : quelle est l’enveloppe pour le Pas-de-Calais ? L’information a-t-elle été passée afin de permettre aux enfants des collègues d’en bénéficier ? quelle formation vont-ils recevoir ? les règles de discrétion professionnelle et de confidentialité leur sont-elles rappelées ?

– les bornes d’orientation ne sont pas très précises : pas de possibilité d’opter pour des questions relatives au recouvrement ; impossible de choisir paiement pour une orientation vers la caisse unique (ex à Arras, caisse amendes). Une amélioration pourra-t-elle être apportée ?

– Lors d’une précédente instance nous avons demandé la communication du DTA des anciens locaux occupés par Lens ch aux agent·es travaillant sur ce site et aux organisations syndicales. Ce document va-t-il nous être enfin transmis ?

– Les agent·es des trésoreries intégrant un SGC le 1er septembre bénéficieront d’un délai de route, peut-on s’assurer qu’il·elles en bénéficieront sans que leur soit imposée la nécessité de service ?

Vos représentant·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

**Catherine VERDAUX, Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE titulaires**  
**Lionel PAGIE, Sylvie HAMY, Claudie COINTE suppléant·e·s**  
**Nadège BOTTE experte**

